

PPCR appliqué au corps d'Ingénieurs de l'État : une nouvelle régression !

Le 20 juillet la DGAFP avait décidé de réunir les organisations syndicales de la Fonction publique pour présenter l'application de PPCR à certains corps d'ingénieurs.

Ce projet de grille indiciaire et de dispositions communes reste globalement la déclinaison de la nouvelle grille indiciaire des A type (CIGeM des Attachés), aux corps d'ingénieurs. Mais d'ores et déjà, il pose la première pierre d'un statut commun (vers un éventuel CIGeM d'Ingénieurs ??).

A ce stade seuls 6 corps d'ingénieurs sont concernés, excluant les corps d'ingénieurs de recherche et de formation, et les corps d'ingénieurs du Ministère de l'Intérieur. Il s'agit des corps des :

- ingénieurs des travaux publics de l'Etat,
- ingénieurs de l'industrie et des mines,
- ingénieurs d'études et de fabrication,
- ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement,
- ingénieurs des travaux de la météorologie,
- ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat.

Ces 6 corps correspondent à 15 253 agents. Ce projet de grille tend également à harmoniser les durées de carrière par grade et la plage d'appel pour bénéficier de promotions.

La FGF-FO a tout d'abord rappelé qu'elle ne partageait pas le format proposée pour cette réunion. En effet au prétexte d'une probable déclinaison de la future grille indiciaire des corps d'ingénieurs de l'Etat vers ceux de la territoriale, la DGAFP avait réuni toutes les organisations syndicales des 3 versants de la Fonction publique. Ainsi des organisations non représentatives de la FPE mais signataires de PPCR, ont pu s'exprimer sur ce projet pour au final simplement se satisfaire de l'application de ce triste protocole...

Pour clore ce point il est à noter que pour une réunion format 3 versants de la Fonction publique, les deux autres grandes Directions DGCL et DGOS étaient absentes, renforçant notre sentiment que la DGAFP pilote tout et impose tout aux deux autres versants.

La FGF-FO, a rappelé sa totale opposition à PPCR qui reste une machine à faire des économies sur la masse salariale. En effet, comme pour les autres corps déjà concernés, les ingénieurs vont autofinancer par le transfert des indemnités (primes/points), par l'allongement de la durée de carrière et les suppressions des réductions d'ancienneté, les maigres points d'indice accordés.

La FGF-FO a dénoncé le fait qu'aucune discussion ministérielle ne se soit tenue pour les corps concernés, alors même que certaines ministres ont pris des engagements bien supérieurs en termes d'indices notamment de fin de grade pour certains corps comme les ITPE. Engagements totalement ignorés dans le projet présenté par la DGAFP.

Ce projet rejeté par FO devrait être présenté au CSFPE courant septembre 2016. Dans ce laps de temps, la FGF-FO invite tous les syndicats concernés à continuer de revendiquer une grille améliorée et également de maintenir des ratios pro/pro intéressants.